

### ÉDITO

#### L'accès à la vie d'adulte ... et après ...

Après c'est souvent vogue la galère !

Tous ces jeunes en souffrance que la société nous a confiés, souvent dès l'âge de 6 ans, et que nos équipes pluridisciplinaires, avec un professionnalisme exemplaire, aident à grandir, à surmonter leurs difficultés, à vaincre leurs angoisses, et qui se retrouvent un jour, à 20 ans, devant la porte d'entrée dans la vie, dite « active » souvent sans accompagnement ... que deviennent-ils ?

Ce questionnement, qui est aussi celui des jeunes et de leurs familles, est permanent de la part de nos équipes tout au long du parcours de ces jeunes pour tenter d'anticiper ce que sera leur devenir. Arrivés à l'âge adulte, dans le monde ordinaire, ils n'ont pas toujours la capacité ni les moyens de faire respecter leur projet de vie, d'avoir un accès à l'emploi ... Pour accéder à l'autonomie, ils ont besoin d'un encadrement adapté pour trouver leur place dans la société, pour les aider à surmonter les situations de rupture.

A la sortie, l'APA JH 04 a mis en oeuvre le Service de suite de l'IME et le Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (SAIP) mais ni leurs moyens, ni leurs finalités ne leur permettent de répondre aux besoins d'accompagnement nécessaires qui apparaissent dans les situations ou témoignages évoqués dans cette revue.

C'est pourquoi l'APA JH 04 plaide pour la création de services d'accompagnement tels qu'un SAVS ou un SESSAD Pro. Certes, ces services ont un coût, mais le manque d'accompagnement risque de coûter encore plus cher aux financeurs comme à la société en général.

Cette demande trouve toute sa place dans le cadre de la réflexion sur l'accessibilité universelle initiée par la Fédération des APA JH. En effet, la notion d'accessibilité ne se limite pas aux aides techniques, matérielles ou architecturales, elle passe aussi souvent par des aides humaines.

Michel Paume, président de l'APA JH 04

### SOMMAIRE

ÉDITO ; AG.....	P1
APRÈS L'IME.....	P2
ET... APRÈS L'IME.....	P3
LES DIFFICULTÉS MAJEURES.....	P4
1 ■ SAVS, DE QUOI S'AGIT-IL	
2 ■ ENTREPRISE ADAPTÉE ET VIE PERSONNELLE UNE SITUATION À LOU JAS.....	P5
1 ■ LE SAIP	
2 ■ L'APPRENTISSAGE.....	P6
APRÈS LE BAC.....	P7
1 ■ LES ENJEUX	
2 ■ DÉPART DE PATRICK FRANCOZ.....	P8

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APA JH 04 15 JUIN 9H00 À L'IME LA DURANCE

#### LE PROGRAMME

##### Première partie :

Débat préparatoire au congrès de la Fédé sur l'accessibilité universelle

##### Deuxième partie :

- Approbation des procès-verbaux des AG ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2012
- Rapport moral du président
- Compte-rendu d'activités
- Bilan financier
- Rapport du commissaire aux comptes et de la commission de contrôle
- Renouvellement de la commission de contrôle
- Élection des administrateurs (tiers renouvelable)
- Délégations diverses
- Fixation de la part départementale de la cotisation 2014
- Questions diverses



APA JH 04 - 1 B Avenue du parc - 04160 Château-Arnoux

Tél : 04 92 64 44 11 Fax : 04 92 64 96 16 - Mel : secretariat.assoc@apajh04.ass.fr

Site internet : <http://apajh04.free.fr>

Édité et imprimé par l'association APA JH 04

Directeur de publication : Jean-Pierre FAURAND - Infographiste/web design : Joseph DAO CASTES

# APRÈS L'IME



La sortie pour moi a été difficile. Quitter un endroit qu'on aime bien et où on est bien, c'est pas facile. On a peur d'affronter la réalité de la vie extérieure.

J'ai pas eu le choix et j'ai trouvé du boulot et des fois des petits boulots. Le travail m'a aidé à dépasser cette peur et ça m'a fait grandir.

Ma famille m'a beaucoup aidé et je leur dois beaucoup. Ils m'ont aidé pour le logement et je leur ai payé un petit loyer. Mais je participais aux tâches quotidiennes.

## **Je n'avais pas le choix je suis resté chez eux.**

J'ai commencé à prendre des cours de conduite mais c'était dur pour moi, surtout que j'ai dû changer d'auto-école car il m'arnaquait le gars. Il ne pensait qu'à l'argent et il ne s'occupait pas de moi car je n'allais pas assez vite. Je l'ai passé 3 fois. Alors je me suis dit : « **ça suffit** ».

J'ai changé et je suis allé dans une autre auto-école. Cette fois-ci, il a pris le temps avec moi, mais malgré tout, je n'étais pas prêt. J'ai pris beaucoup d'heures de conduite et je l'ai eu la 3ème fois, mais ça m'a coûté encore de l'argent. Ce qui était bien, c'est que j'ai pu faire une conduite supervisée avec un point tous les 3 mois et ça, ça m'a fait avancer.

Après, j'ai acheté une voiture plus tard avec l'aide de ma famille.

J'ai travaillé dans un EA mais je me déplaçais en booster et là j'en ai bavé. C'était vraiment dur à cause du mauvais temps et j'étais fatigué du trajet.

Alors là je me suis dit, bouge toi. tu vas pas faire ça tout le temps. J'ai trouvé un autre travail sans aide, tout seul.

J'ai cherché et c'est parce que j'ai appris à l'IME à me débrouiller et à faire face à la réalité. Je me souviens de ce que les éducateurs me disaient pour les transports.

Après j'ai eu des ennuis personnels mais aussi des problèmes avec un collègue de travail et j'ai pas pu tourner la page. Et puis j'ai été licencié mais j'ai été poussé par cette personne et elle m'a enfoncé.

J'ai toujours fait en sorte de me débrouiller seul et je me suis toujours relevé.

Je me suis trouvé au fond du trou et je n'arrivais plus à travailler. J'étais en dépression. Quand on est « **COTOREP** », et bien c'est pas facile car le patron te prend pour un « *gogol* ».

**L'entretien s'est arrêté là.** Ce jeune homme est actuellement de nouveau, en recherche d'emploi. Il venait de s'installer dans son propre logement quand, au bout d'un mois, il a été licencié.....!

**Dominique Fourgeaud**, vous êtes la responsable du service de suite de l'IME La Durance,

## **quelles sont les missions de ce service ?**

Le service de suite de l'IME participe, dans la mesure de ses moyens à l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie.

S'il peut apporter son concours à certaines démarches, il ne se substitue pas aux services de droit commun, minimum de trois ans.

Peter est revenu vers le service de suite 9 ans après sa sortie de l'IME.

## **Quelle réflexion pouvez-vous en tirer ?**

Ceci montre que l'accompagnement doit nécessairement se penser sur la durée. Il suffit parfois d'un accroc de la vie, une mauvaise relation de travail pour Peter pour que la personne en situation de handicap soit totalement désemparée et ne sache plus où trouver de l'aide.

Mais aussi, au fil du temps, les situations personnelles, les projets de vie évoluent : rupture du lien familial, problèmes de mobilité, de logement, vie en couple, parentalité, recherche d'emploi, activité professionnelle sont autant de situations de rupture qui font que ces publics ont besoin d'aide, de soutien.

## **Quelle aide avez-vous été en mesure d'apporter à Peter ?**

Cela a surtout été une aide d'écoute et de maintien du lien. Il a fallu d'abord essayer de lui redonner confiance en lui et le mettre en relation avec différents services : le **CMP (centre médico psychologique)** pour un soutien psychologique, Cap Emploi, les services sociaux.

Mais nous avons bien conscience que cette aide est insuffisante pour que Peter retrouve sa place dans le milieu ordinaire de vie et de travail.

Notre service de suite, qui ne dispose en moyen humain que d'une personne à mi-temps, n'est pas en mesure d'assurer un suivi, un accompagnement social, psychologique, thérapeutique, professionnel.

C'est pourquoi, pour la situation de Peter comme pour bien d'autres, voir par exemple la cas de Anita exposé ci-contre, un **SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)** nous semble nécessaire.

# ET ...APRÈS L'IME

Anita est âgée de 24 ans, Elle a bénéficié d'un accueil à l'**IME** la Durance de 2003 à 2008 avec un accompagnement éducatif, social et professionnel et un soutien thérapeutique.

Depuis sa sortie de l'IME, le service de suite maintient le lien avec Anita mais il constate que cette dernière est toujours en grande difficulté avec sa famille et qu'elle se met constamment en danger dans son environnement social.

Anita avait un projet professionnel, l'envie de trouver du travail et souhaitait faire une formation qualifiante, en apprentissage pour un CAP vente. Elle a fait des stages et a effectué des **CDD** en grande surface. Elle a en effet les capacités scolaires et les compétences professionnelles requises.

Mais Anita est psychologiquement fragile, elle ne parvient pas à faire ses démarches seule et a des difficultés à surmonter une situation familiale pathogène et insécurisante.

Au vu de cette situation, le service de suite a proposé à Anita de la mettre en contact avec une psychologue de l'association **ISATIS** afin d'élaborer un projet englobant formation, logement et suivi psychologique.

Alors qu'elle semblait d'accord avec cette démarche, Anita, sous des prétextes divers, ne s'est présentée à aucun des 3 rendez-vous prévus avec cette psychologue.

Anita vient d'avoir un enfant ( elle avait été orientée vers un foyer maternel du département ) et avait bénéficié d'un accompagnement jusqu'à son accouchement et sa sortie de la maternité.

**L'ASE ( Aide Sociale à l'Enfance )** a été sollicitée pour intervenir dans un placement concernant l'enfant, chose que Anita a refusé. Elle a été orientée vers un foyer maternel hors département afin de l'éloigner de son milieu familial.

Actuellement, Anita est en dehors de tout dispositif, sans emploi, sans aucune ressource financière, sans logement fixe, dépendante de ses rencontres de passage, son enfant est placé.

Elle se met en danger : transgressions de la loi, problèmes de santé, parentalité subie ... Elle est en situation d'exclusion sociale.

Malgré ses efforts, le service de suite n'était pas en mesure de répondre aux difficultés rencontrées par Anita C'est d'un accompagnement plus important, type **SAVS** dont elle aurait eu besoin.

Quel sentiment de gâchis quand on pense aux potentialités, au projet professionnel initial et à la situation actuelle.

**Marie-Cécile Chavalier**, vous êtes la directrice de **l'Institut Médico Educatif La Durance** qui accueille 60 jeunes de 8 à 20 ans.

## **Selon vous, quels seraient les jeunes de l'IME pour lesquels un SAVS serait nécessaire ?**

Tout d'abord, pourquoi se limiter aux jeunes de l'IME ? Tous les jeunes qui sortent d'un accompagnement par un établissement médico-social ou un service tels qu'un **IME**, un **SESSAD**, un **ITEP** ou d'un dispositif adapté Éducation Nationale telle que **ULIS** ou **SEGPA** peuvent relever d'un SAVS.

Mais, pour l'IME ...

Si on regarde ces 4 dernières années, on constate que, sur une quarantaine de jeunes sortis de **l'IME**, **14 ont eu une orientation en Établissement d'Aide et de Soutien par le Travail** et tous les autres sont confrontés à la dureté du monde ordinaire.

Sauf peut-être pour les jeunes en **ESAT** qui sont dans une structure et bénéficient donc d'un accompagnement pour tous les autres, la question se pose ou risque de se poser à un moment ou à un autre.

*L'expérience nous montre chaque jour à quel point des trajectoires peuvent se dégrader rapidement, surtout dans des situations de rupture, et nécessitent un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire en capacité d'appréhender les problèmes dans leur globalité et de mobiliser certains réseaux.*

Le jeune adulte en situation de handicap a droit dans son parcours de vie, en application de la **loi du 11 février 2005**, à des mesures d'aide et d'accompagnement relatives à la spécificité de son handicap.

Il est important d'apporter une réponse viable sur du long terme afin de donner à ces jeunes toutes les chances possibles de construire une vie d'adulte sur des fondations solides.

Ces fondations prennent du temps à se construire même si, par les parcours spécialisés ou scolaires antérieurs, un travail a déjà été mis en œuvre.

C'est pourquoi il faut procurer à ces personnes des outils, des aides, des accompagnements afin qu'elles puissent poursuivre dans leur vie d'adultes, leur projet de vie, leur projet professionnel.

# LES DIFFICULTÉS MAJEURES ...



## L'aide des jeunes femmes

La situation des jeunes femmes qui constituent un public particulièrement vulnérable et qui ont donc besoin d'un accompagnement renforcé.

Voici ce que disent les Nations Unies dans la convention relative aux droits des personnes handicapées :

*Reconnaissant que les femmes et les filles handicapées courent souvent, dans leur famille comme à l'extérieur, des risques plus élevés de violence, d'atteinte à l'intégrité physique, d'abus, de délaissement ou de défaut de soins, de maltraitance ou d'exploitation.*

*Reconnaissant que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations, ...*



## L'accès à la mobilité, principalement par le permis de conduire

Dans un département étendu et dispersé comme le notre avec un faible maillage de transports en communs, comment chercher un emploi, comment aller travailler si on n'a pas son permis.

De plus, pour une personne éprouvant quelques difficultés intellectuelles, il est difficile d'obtenir le permis. Ca prend beaucoup de temps et ça coûte cher, il faut trouver une auto-école qui prenne en compte ce handicap.



## L'accès à la formation et à l'emploi

Indispensables à une véritable autonomie, pour trouver sa place dans la société, pour valoriser l'estime de soi.

Mais trouver un emploi ne suffit pas, il faut être en mesure de le conserver et de nombreux exemples montrent que ce n'est pas toujours possible.



## L'accès au logement

Nécessaire à une vie autonome, à une évolution vers une vie en couple, vers la parentalité.

Vers qui se tourner, comment contacter par exemple les bailleurs sociaux, quelles aides financières possibles ?



## L'aide aux démarches administratives

A la bonne compréhension du système bancaire ou financier (chèques, prêts), aux baux de location, au contrat de travail ...



## L'accès aux soins et à la santé

Quand on n'a plus les repères de l'établissement ou du service, ou du milieu familial, il n'est pas facile de comprendre notre système d'accès aux soins.

Comment faire pour contacter un professionnel de santé, une structure d'accès aux soins ?

Comment se rendre compte qu'on a besoin de consulter ?

# SAVS, DE QUOI S'AGIT-IL

ENTREPRISE ADAPTÉE ET VIE PERSONNELLE

UNE SITUATION À LOU JAS

Un service d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Un **SAVS** prend en charge des personnes adultes, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires, dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager.

■ Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence

■ Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie

*Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, le **SAVS** organise et met en oeuvre tout ou partie des prestations suivantes :*

■ L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie

■ L'identification de l'aide à mettre en oeuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés

■ Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants

■ Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale

■ Le soutien des relations avec l'environnement familial et social

■ Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion

■ Le suivi éducatif et psychologique

Ces prestations sont mises en oeuvre par une équipe pluridisciplinaire comprenant ou associant tout ou partie des professionnels suivants

■ Des assistants de service social

■ Des auxiliaires de vie sociale

■ Des aides médico-psychologiques

■ Des psychologues

■ Des conseillers en économie sociale et familiale

■ Des éducateurs spécialisés

■ Des moniteurs-éducateurs

■ Des chargés d'insertion

L'entreprise adaptée (**EA**) Lou Jas emploie des « travailleurs handicapés » principalement dans le domaine de la restauration collective. Cette entreprise est soumise aux lois du marché et de la concurrence.

**Gilbert Delaye**, son directeur, nous fait état de la situation de l'un de ses salariés.

Depuis de très nombreuses années la famille de ce salarié est très impliquée dans l'accompagnement de leur fils dans sa vie d'adulte. Celui-ci, n'ayant pas la possibilité (psychologique) de passer son permis, dépend totalement de ses parents.

Des problèmes de santé d'un des parents les obligent à rechercher une solution pour permettre à leur enfant (adulte pour nous) d'être autonome : recherche de logement proche de **l'EA** car il est sans moyen de locomotion et inquiétude pour l'organisation de sa vie en dehors du travail. Les problèmes d'éloignement de la famille plus les difficultés de santé font qu'à ce jour ils n'ont pas trouvé de logement et les inquiétudes relatives à la gestion de la vie de tous les jours ont fait que cette famille recherche toujours une possibilité de « lâcher le petit ».

**L'EA** s'efforce d'aider ce salarié dans la limite de ses moyens : recherche de logement, remplir des papiers..., mais ce n'est pas suffisant pour lui permettre d'être réellement autonome.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes face au problème de travailleurs qui s'en sortent professionnellement mais qui ne sont pas capables, par ailleurs, de gérer, d'organiser leur vie personnelle, ce qui a eu parfois des répercussions malheureuses sur leur emploi,

De plus, l'entreprise adaptée ne devrait être, pour ces travailleurs qu'une étape, une transition vers le milieu ordinaire de travail. Or, on constate que, malgré leurs capacités pour certains, ils préfèrent rester à Lou Jas car ils ne se sentent pas assez solides pour affronter seuls le monde du travail.

La mise en place d'un service d'accompagnement de type **SAVS** leur permettrait de s'appuyer sur l'aide de cette structure afin de franchir le pas plus sereinement.

# LE SAIP, L'APPRENTISSAGE

Jocelyne Godfroy, vous êtes la responsable du **SAIP**, **en quoi consiste ce service ?**

Le dispositif **SAIP**, Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans dont le projet professionnel est l'entrée dans une formation qualifiante par l'alternance

La **RQTH** ( reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ) et la signature d'un contrat de travail sont nécessaires pour bénéficier de cet accompagnement.

La formation en alternance offre cette double possibilité : d'une part, elle permet, pour ces jeunes en difficulté, de valoriser et de développer leur capacité à travailler, d'autre part, elle leur permet d'expérimenter et d'accéder sur du long terme ( **2 à 3 ans** ), à une maturité propre au statut de salarié et de jeune adulte en devenir d'indépendance.

**Le SAIP a ouvert en 2009, avec un peu de recul, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?**

Difficulté à aider le jeune à bien définir son projet professionnel, difficulté à démarcher les employeurs, à les convaincre de travailler avec des jeunes en situation de handicap, à leur faire connaître les aides et les dispositifs mais aussi et surtout difficultés liées à la situation personnelle de ces jeunes comme celle de Paul par exemple.

Le handicap de la personne peut se conjuguer avec des difficultés sociales. L'arrêt ou l'absence de suivi thérapeutique fragilise le parcours du jeune, l'absence d'un soutien dans les démarches liées à la vie sociale peut compromettre l'intégration de la personne dans l'entreprise. Le travail thérapeutique, social et pédagogique dans sa dimension pluridisciplinaire est un aspect fondamental à développer auprès de ces jeunes dont l'intégration dans le milieu ordinaire à tout son sens.

Par ailleurs, il faut savoir que le **SAIP** est une construction faite « avec les moyens du bord ». Il n'a pas d'existence juridique et pas de financement pérenne. Il est financé pour l'instant par **l'Agefiph** et le **Fiph fp**.

Le SAIP est un outil de transition. Ni SAVS, ni SESSAD Pro, ni SAMSAH, mais il s'efforce d'accompagner au mieux les jeunes vers le monde du travail.

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés

**Agefiph** : Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

**Fiph fp** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction Publique

**Donc, la situation de Paul. ...**

A la sortie de l'IME, Paul porteur d'un handicap en lien avec une déficience intellectuelle légère a bénéficié d'un accompagnement à l'insertion professionnelle, le but étant de développer chez lui des compétences professionnelles dans le cadre d'une formation en **C.A.P** par l'apprentissage.

Malgré une mesure d'accompagnement jeune majeur par l'aide sociale à l'enfance, lorsque cette personne a fait le choix dans sa deuxième année d'apprentissage de prendre un logement indépendant ( il était hébergé en famille d'accueil ) **les difficultés ont commencé.**

Tout d'abord dans la gestion de la relation affective puis très rapidement dans ses relations sociales qui deviennent de plus en plus conflictuelles.

Les conséquences de cette difficulté à trouver la bonne distance dans ses relations avec les autres, ont été violentes, puisque cette personne a été l'objet d'agression physique et de menaces. Les premiers pas vers l'indépendance ont été vécus dans l'insécurité.

Dans un second temps, la gestion du quotidien s'est avérée compliquée. N'ayant qu'un scooter et habitant en milieu rural, se déplacer n'est pas toujours aisé ( intempéries, pannes ). Puis, Paul a été confronté à la difficulté du passage du permis de conduire. Le temps d'apprentissage est souvent le double pour une personne ayant une déficience intellectuelle. La ruralité et donc l'éloignement des auto-écoles ne facilitent pas non plus cette accessibilité.

Se cumule à cette problématique de la mobilité, un salaire peu élevé ( **49% du SMIC** )

Paul s'est aussi heurté à des problèmes de compréhension dans la gestion de ses papiers et démarches administratives. Il a été en situation de découvert bancaire avec des conséquences pénalisantes pour lui.

Confronté à de multiples difficultés, sans emploi à la fin de sa formation en alternance, Paul est actuellement en grand risque d'exclusion sociale et professionnelle.

# APRÈS LE BAC

**Denis Quénéhen**, vous êtes le directeur du SESSAD la Durance et vous souhaitez avoir une évolution vers un SESSAD Pro, pourquoi ?

Je voudrais d'abord vous présenter rapidement deux situations qui illustrent les limites de notre accompagnement, de notre intervention :

■ Un jeune de 19 ans, handicapé moteur, poursuit ses études à l'**IUT** de Digne, mais est en difficulté en ce qui concerne la vie quotidienne et la recherche de stage professionnel car il a besoin d'aménagements importants. Or, son handicap n'est absolument pas pris en charge, il doit s'adapter au système. Il est en réussite dans son cursus de formation mais son accompagnement par le **SESSAD** devrait prendre fin début 2014, avant la fin de sa formation.

■ Un jeune de 17 ans a été suivi par le SESSAD jusqu'en juin 2012. Depuis, il n'est suivi par aucune structure. Actuellement, il est en formation Travaux Publics dans un Lycée Professionnel a des difficultés à gérer ses émotions et s'est trouvé dans des situations difficiles cette année. Il n'a pas obtenu suffisamment d'aide pour trouver des stages professionnels..

**Alors, un SESSAD Pro, ça sert à quoi ?**

Un **SESSAD Pro** a pour mission d'aider les jeunes en situation de handicap à construire un projet professionnel correspondant à leurs possibilités, à les accompagner sur le plan pédagogique, éducatif et thérapeutique.

Il doit favoriser l'accès, dans les meilleures conditions possibles, au monde du travail ordinaire.

L'action de ce service est orientée vers l'accompagnement des usagers de 16 à 25 ans sur notification de la **MDPH**.

Cette accompagnement :

- Une aide à la construction du parcours professionnel
- Un suivi dans le cadre de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi
- Un soutien éducatif, pédagogique, thérapeutique
- Un conseil et un accompagnement des familles
- Un rôle de médiateur dans le sens de « faire du lien » entre les différents intervenants ( responsables d'apprentissage, employeurs, familles, institutions )
- Un accompagnement individualisé tenant compte des besoins et des rythmes du jeune en relation avec les réseaux de droit commun.

Tout ceci passe par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire en capacité d'intervenir sur les points cités ci-dessus.

Pour atteindre ces objectifs, il est important qu'un **SESSAD Pro** puisse être adossé à d'autres établissements du secteur médico-social. Il doit pouvoir fédérer une mise en synergie des acteurs de la formation, de l'Éducation Nationale, de l'insertion professionnelle, du secteur économique.

## 2 mai à l'IUT de Digne une action de sensibilisation au handicap



« Nous sommes au départ d'un **DUT** Gestion administrative et commerciale à l'**IUT** de Digne-Bains et nous souhaitons organiser, à l'IUT, une journée de sensibilisation sur le handicap. Ce projet nous tient très à cœur puisque nous avons accueilli, pour la première fois à l'IUT, un étudiant en situation de handicap, **Enzo** vers qui notre amitié est sans faille. »

C'est en ces termes que les 4 étudiants de l'IUT, organisateurs de cette action, ainsi que le responsable du Pôle Alpes de l'IUT d'Aix-Marseille se sont adressés à l'**APAJH**.

« Nous avons monté cette journée, qui n'est qu'une partie de notre projet, de façon ludique, afin d'intéresser le plus grand nombre, précise l'un des organisateurs. Nous avons aussi établi un recensement des dentistes, gynécologues et radiologues dignois et manosquins accessibles. »

**Véronique Cicé**, éducatrice spécialisée au **Sessad La Durance** qui accompagne **Enzo** note, en parlant des jeunes en situation de handicap :

« Des assistants de vie scolaire sont parfois détachés auprès d'eux jusqu'en terminale. Mais après, ils ne sont plus systématiquement accompagnés, ils ne savent plus vraiment quels sont leurs droits. Comme pour Enzo, qui, finalement, a reçu l'appui de **Florence** au sein de l'**IUT**. Mais dès qu'il rentre chez lui, en résidence étudiante, il a besoin d'un accompagnement, tout simplement pour ouvrir sa porte d'entrée. »

Pas facile d'ouvrir une porte quand on est en fauteuil ...



# LES ENJEUX

## DÉPART DE PATRICK FRANCOZ

Jean-Pierre Faurand, en tant que directeur général de l'APAJH 04, il vous revient d'essayer de concrétiser la demande de l'association d'ouvrir un SAVS et d'avoir pour le SESSAD une orientation PRO.

Or, ceci a un coût. Comment convaincre les organismes financeurs que sont l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général de prendre en charge ces coûts ?

Avant de parler de coûts, il faut s'assurer de la pertinence de ces demandes, s'agit-il de réels besoins, d'une réelle demande sociale ?

Les témoignages, les situations, les arguments développés dans cette revue montrent que oui. Rappelons que la création de places de **SAVS** a été actée lors du récent schéma départemental des personnes handicapées présenté par le Conseil Général, que la création de places de SESSAD Pro a été retenue dans le Plan Régional de Santé de l'ARS.

Mais, on ne peut pas ne pas parler des coûts...

Certainement, mais on doit se poser la question : qu'est-ce qui revient le plus cher ? La mise en place de ces structures ou leur absence ?

D'un strict point de vue financier, le manque d'accompagnement se traduisant parfois par une perte de l'emploi ou par une grande difficulté à entrer dans le monde du travail, par un placement en foyer, par des conduites dangereuses aboutissant à l'exclusion ... , c'est alors l'action sociale qui est sollicitée et ceci se traduit par un coût plus important pour la collectivité.

Et puis, il faut parler aussi du gâchis humain,

du coût social qu'il représente.

Il n'existe bien sûr pas de statistiques sur le sujet mais, dans son avis d'octobre 2012 sur le coût économique et social de l'autisme, le Conseil Économique, Social et Environnemental parle « **d'un accompagnement adapté tout au long de la vie** » et il note les coûts sociaux induits par une mauvaise prise en charge : « Les données sur les impacts sociaux sont inconnues. Ils ne sont tout simplement pas mesurés. Des évidences tout de même : comme pour tout autre handicap, un défaut d'accompagnement, un accompagnement incomplet ou inadapté va à l'encontre d'un pronostic favorable pour une meilleure autonomie individuelle...».

C'est ainsi que la convention internationale des droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010, impose les droits suivants ( non exhaustifs ) : éducation tout au long de la vie, information, participation à la vie publique, santé, logement, travail, vie affective et sexuelle. »

Pour l'accès à la vie d'adulte des jeunes en situation de handicap, trois services nous semblent nécessaires :

Un **SESSAD Pro** afin de permettre, pour les étudiants, un accompagnement thérapeutique et éducatif jusqu'à l'âge de 25 ans.

Un **SAVS** indispensable accompagnement à la vie sociale

Un **SAMSAH** pour un accompagnement social et thérapeutique. Nous aurons l'occasion de parler ultérieurement d'un tel dispositif.

## Départ à la retraite de Patrick FRANCOZ

25 janvier 2013

Départ à la retraite de Patrick FRANCOZ

Cadre technicien de l'IME La Durance où il a effectué l'essentiel de sa carrière



Patrick FRANCOZ songeur face à son fan club !!!

